



République Française – Région Auvergne Rhône Alpes – Département de Haute-Loire

Commune de *RETournac*

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL 21 Décembre 2020 à 19H30

Le 21 Décembre 2020 à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 14 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Filature « salle bourgogne », sous la présidence de Mme Patricia GOUDARD, Maire en exercice;

Présents : ROCHE Brigitte, BENEVENT Thierry, MIRMAND Anne-Sylvie, ABRIAL Jean-Claude, LUTZ Alain, DI-LITTA Daniel, FILIOL Jean-Pierre, PEYRARD Christian, RIBEYRON Maryse, GANIVET Raoul, GIGANT Carole, LIABEUF Marièle, SUC David, GRANOUILLET Stéphanie, WAUTHIER Patrice, JOLY Maëlle, ASTOR Pierre, MALEYSSON Antoine, Jean-Charles BOUCHET

Absents excusés représentés : AUBERT Jean-Yves par Pierre ASTOR – GANIVET Evelyne par GIGANT Carole

Absente : BLANCHER Christelle

Mme Maëlle JOLY a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Public : M. David LUMINIER (journaliste représentant La Tribune Le Progrès), Mme Jacqueline GANIVET (représentant L'Eveil), La Commère 43

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 Novembre 2020 à l'unanimité

DCM 2020-074 Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal	Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (19 pours, 3 contres) <ul style="list-style-type: none">♦ Adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal qui sera annexé à la présente délibération♦ Donne à Mme Le Maire tous pouvoirs pour veiller au respect des clauses qu'il comporte et pour prendre toute mesure nécessaire à son exécution.
DCM 2020-0075 Intercommunalité – CC des Sucs : Prorogation des conventions dans le cadre de la compétence famille	Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité <ul style="list-style-type: none">♦ Autorise Mme le Maire à signer les avenants de prorogation jusqu'au 31/12/2021 des conventions dans le cadre de la compétence famille.<ul style="list-style-type: none">♦ Avenant n°1 à la convention 2018/2019/2020 de mise à disposition des services de la Commune de Retournac liés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse en matière scolaire, périscolaire et extrascolaire à la CC des Sucs modifiant l'article 6.2 « remboursement des frais liés à l'enseignement de la natation » et prorogeant la convention jusqu'au 31/12/21

	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Avenant n° 2 à la convention 2018/2020 cadre entre la CC des Sucs, la Commune de Retournac et le Multi-Accueil Les Coquins de Retournac prorogeant la convention jusqu'au 31/12/21 ♦ Avenant n° 3 à la convention 2018/2020 entre la CC des Sucs, la Commune de Retournac et Djuringa Vacances Loisirs prorogeant jusqu'au 31/12/21
<p>DCM 2020-076 Gestion du transport scolaire sur services spéciaux : Convention bipartite REGION AURA / Commune de Retournac</p>	<p>Vu la convention d'organisation pour la gestion du transport scolaire sur services spéciaux conclue entre l'AO2, la Région et le Département de la Haute-Loire en 2018 ; Vu le projet de convention avec la Région ;</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve la convention à intervenir avec la Région pour la gestion du transport scolaire sur services spéciaux ♦ Autorise Mme le Maire à signer la présente convention
<p>DCM 2020-077 Contrats d'assurance des risques statutaires</p>	<p>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Décide <p>Article 1 – La proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociés par le Centre de Gestion est acceptée. Cette proposition peut se résumer ainsi :</p> <p>Assureur : CNP – SOFAXIS Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 Régime du contrat : capitalisation Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois</p> <p>Conditions : Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : Risque décès sans franchise - Taux 0.15% Risque Accident du travail avec une franchise de 10 jours pour les IJ et les frais médicaux – Taux 0.58% Risque Longue maladie-maladie de longue durée : Franchise de 30 jours pour les IJ – Taux 1.22% Risque Maternité sans franchise – Taux 0.38% Risque Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours pour les IJ – Taux 2.46%</p> <p>Conditions : Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 1.05%</p>

	<p>Article 2 – Pour financer le service proposé par le Centre de Gestion, une cotisation annuelle de 0.15% indexée sur la même masse salariale que celle qui sert pour la cotisation obligatoire au CDG lui sera versée sur présentation d'un titre de recette spécifique.</p> <p>Article 3 – Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.</p> <p>Article 4 – Le Maire a délégation pour résilier – si besoin – le contrat d'assurance statutaire en cours.</p>																								
<p>DCM 2020-078 Convention avec 30 Millions d'Amis</p>	<p>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité</p> <p>♦ Autorise le Maire à signer avec la Fondation « 30 Millions d'Amis » une convention dans laquelle la Commune s'engage à participer à 50% au financement des actes de stérilisation et d'identification des chats dits errants.</p>																								
<p>DCM 2020-079 Tarifs Année 2021 Régie de Recettes « Piscine Municipal »</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <p>♦ DECIDE d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifications suivantes pour la régie de recettes « Piscine Municipale » pour les habitants de la Commune de RETOURNAC (sur production d'un justificatif de domicile)</p> <table border="1" data-bbox="766 470 1013 1478"> <tr><td>Adultes (entrée à l'unité)</td><td>4.00 €</td></tr> <tr><td>Adultes - Carnet d'Abonnement de 10 entrées</td><td>27.00 €</td></tr> <tr><td>Jeunes de Moins de 12 ans (entrée à l'unité)</td><td>2.40 €</td></tr> <tr><td>Jeunes de Moins de 12 ans – Carnet d'Abonnement de 10 entrées</td><td>16.00 €</td></tr> <tr><td>Moins de 5 ans</td><td>Gratuit</td></tr> <tr><td>Nocturne</td><td>1.00 €</td></tr> </table> <p>♦ DECIDE d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifications suivantes pour la régie de recettes « Piscine Municipale » pour les personnes domiciliées à l'extérieur de la Commune de RETOURNAC (sur production d'un justificatif de domicile)</p> <table border="1" data-bbox="1109 470 1356 1478"> <tr><td>Adultes (entrée à l'unité)</td><td>5.00 €</td></tr> <tr><td>Adultes – Carnet d'Abonnement de 10 entrées</td><td>40.00€</td></tr> <tr><td>Enfants Moins de 12 ans (entrée à l'unité)</td><td>4.00€</td></tr> <tr><td>Enfants de Moins de 12 ans – Carnet d'abonnement de 10 entrées</td><td>30.00 €</td></tr> <tr><td>Moins de 5 ans</td><td>gratuit</td></tr> <tr><td>Nocturne</td><td>1.00 €</td></tr> </table> <p>♦AUTORISE Le Maire à signer tout acte se rapportant à cette modification tarifaire.</p>	Adultes (entrée à l'unité)	4.00 €	Adultes - Carnet d'Abonnement de 10 entrées	27.00 €	Jeunes de Moins de 12 ans (entrée à l'unité)	2.40 €	Jeunes de Moins de 12 ans – Carnet d'Abonnement de 10 entrées	16.00 €	Moins de 5 ans	Gratuit	Nocturne	1.00 €	Adultes (entrée à l'unité)	5.00 €	Adultes – Carnet d'Abonnement de 10 entrées	40.00€	Enfants Moins de 12 ans (entrée à l'unité)	4.00€	Enfants de Moins de 12 ans – Carnet d'abonnement de 10 entrées	30.00 €	Moins de 5 ans	gratuit	Nocturne	1.00 €
Adultes (entrée à l'unité)	4.00 €																								
Adultes - Carnet d'Abonnement de 10 entrées	27.00 €																								
Jeunes de Moins de 12 ans (entrée à l'unité)	2.40 €																								
Jeunes de Moins de 12 ans – Carnet d'Abonnement de 10 entrées	16.00 €																								
Moins de 5 ans	Gratuit																								
Nocturne	1.00 €																								
Adultes (entrée à l'unité)	5.00 €																								
Adultes – Carnet d'Abonnement de 10 entrées	40.00€																								
Enfants Moins de 12 ans (entrée à l'unité)	4.00€																								
Enfants de Moins de 12 ans – Carnet d'abonnement de 10 entrées	30.00 €																								
Moins de 5 ans	gratuit																								
Nocturne	1.00 €																								

<p>DCM 2020-080 Tarifs Année 2021 – Droits d'occupation du Domaine Public à Usage Commercial</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Fixe pour l'année 2021 les tarifs des droits de terrasse et des droits d'occupation du domaine public <table border="1" data-bbox="295 454 375 1503"> <tr> <td>Occupation du domaine public</td> <td>2.00 €/m2</td> </tr> <tr> <td>Non-respect de la convention d'occupation du domaine public</td> <td>5.00 €/jour</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Autorise Le Maire à signer tout acte se rapportant à cette tarification et plus précisément les autorisations d'occupation temporaire du domaine public 	Occupation du domaine public	2.00 €/m2	Non-respect de la convention d'occupation du domaine public	5.00 €/jour						
Occupation du domaine public	2.00 €/m2										
Non-respect de la convention d'occupation du domaine public	5.00 €/jour										
<p>DCM 2020-081 Tarifs Année 2020 – Régie de recettes « Cantine Scolaire »</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Fixe à compter du 1^{er} janvier 2021 la tarification suivante pour la restauration scolaire des écoles publiques de la Commune à <table border="1" data-bbox="678 750 762 1209"> <tr> <td>Repas ENFANT</td> <td>3.35 €</td> </tr> <tr> <td>Repas ADULTE</td> <td>4.45 €</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Autorise Le Maire à signer tout acte se rapportant à l'exécution de cette tarification. 	Repas ENFANT	3.35 €	Repas ADULTE	4.45 €						
Repas ENFANT	3.35 €										
Repas ADULTE	4.45 €										
<p>DCM 2020-082 Tarifs Année 2021 Régie de Recettes Camping Municipal Les Ribbes</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021 les tarifications suivantes pour la régie de recettes « Camping Municipale » <table border="1" data-bbox="1002 654 1209 1308"> <tr> <td>Forfait Redevance Mensuel</td> <td>200.00 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait Redevance Semaine</td> <td>60.00 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait Nuitée Adulte</td> <td>5.00 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait Nuitée Enfant (-18ans)</td> <td>2.50 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait Nuitée Camping-Car</td> <td>7.00 €</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Autorise Le Maire à signer tout acte se rapportant à l'exécution de cette tarification. 	Forfait Redevance Mensuel	200.00 €	Forfait Redevance Semaine	60.00 €	Forfait Nuitée Adulte	5.00 €	Forfait Nuitée Enfant (-18ans)	2.50 €	Forfait Nuitée Camping-Car	7.00 €
Forfait Redevance Mensuel	200.00 €										
Forfait Redevance Semaine	60.00 €										
Forfait Nuitée Adulte	5.00 €										
Forfait Nuitée Enfant (-18ans)	2.50 €										
Forfait Nuitée Camping-Car	7.00 €										

DCM 2020-083

Finances Locales – Exécution
Budgetaire – Autorisation à
donner au Maire pour engager
les dépenses de la collectivité
avant le vote des budgets
primitifs de l'exercice 2021 :
Budget « Commune » -
« Alimentation en Eau Potable »
- « Assainissement » - « Maison
de Santé Pluridisciplinaire »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ♦ Autorise le Maire à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits aux budgets de l'exercice 2021.
- ♦ Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2020 : Budget Général Commune – Budget Alimentation en Eau Potable – Budget Assainissement – Budget Maison de Santé Pluridisciplinaire – non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports.
- ♦ Valide les montants et les affectations de crédits tels qu'exposés ci-dessus.

Budget « Commune »

Chapitre	BP 2020	BP 2021 - Quart des Crédits
20-Immobilisation incorporelles	49 343 €	12 336 €
2031-Frais d'études	49 343 €	12 336 €
204-Subvention d'Equipements Versées	70 000 €	17 500 €
204172 – Autres EPL Bâtiments et installations	70 000 €	17 500 €
21 – Immo Corporelles	85 000 €	21 250 €
2111-Terrains nus	20 000 €	5 000 €
2115- Terrains Bâti	10 000 e	2 500 €
21312-Bâtiments Scolaires	5 000 €	1 250 €
21318-Autres bâtiments	15 000 €	3 750 €
21578-Autres matériels outillage voirie	5 000 €	1 250 €
2183-Matériel Bureau / Informatique	10 000 €	2 500 €
2188-Autres Immo	20 000 €	5 000 €
23 – Immobilisations en Cours	1 200 640.87	300 160 €
2313-Constructions	900 640.87 €	225 160 €
2315-Inst. Matériel Technique	300 000 €	75 000 €

Budget « Alimentation en Eau Potable »

Chapitre	BP 2020	Quart des Crédits – BP 2021
21 – Immo Corporelles	15 000 €	3 750 €
211-Terrains	10 000 €	2 500 €
2158-Autres	5 000 €	1 250 €

	<table border="1"> <tr> <td>23-Immo en Cours</td> <td>207 851.22 €</td> <td>51 963 €</td> </tr> <tr> <td>2315-Installations Techniques</td> <td>207 851.22 €</td> <td>51 963 €</td> </tr> </table> <p>Budget « Assainissement »</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Chapitre</th> <th>BP 2020</th> <th>Quart des Crédits – BP 2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>21 – Immo Corporelles</td> <td>200 000 €</td> <td>50 000 €</td> </tr> <tr> <td>2158-Autres</td> <td>200 000 €</td> <td>50 000 €</td> </tr> <tr> <td>23-Immo en Cours</td> <td>335 296.28 €</td> <td>83 824€</td> </tr> <tr> <td>2315-Installations Techniques</td> <td>335 296.28 €</td> <td>83 824 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Budget « Maison de Santé Pluridisciplinaire »</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Chapitre</th> <th>BP 2020</th> <th>Quart des Crédits – BP 2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>21 – Immo Corporelles</td> <td>15 000 €</td> <td>3 750 €</td> </tr> <tr> <td>2111-Terrains Nus</td> <td>15 000 €</td> <td>3 750 €</td> </tr> <tr> <td>23-Immo en Cours</td> <td>1 500 000 €</td> <td>375 000 €</td> </tr> <tr> <td>2313-Constructions</td> <td>1 500 000 €</td> <td>375 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	23-Immo en Cours	207 851.22 €	51 963 €	2315-Installations Techniques	207 851.22 €	51 963 €	Chapitre	BP 2020	Quart des Crédits – BP 2021	21 – Immo Corporelles	200 000 €	50 000 €	2158-Autres	200 000 €	50 000 €	23-Immo en Cours	335 296.28 €	83 824€	2315-Installations Techniques	335 296.28 €	83 824 €	Chapitre	BP 2020	Quart des Crédits – BP 2021	21 – Immo Corporelles	15 000 €	3 750 €	2111-Terrains Nus	15 000 €	3 750 €	23-Immo en Cours	1 500 000 €	375 000 €	2313-Constructions	1 500 000 €	375 000 €
23-Immo en Cours	207 851.22 €	51 963 €																																			
2315-Installations Techniques	207 851.22 €	51 963 €																																			
Chapitre	BP 2020	Quart des Crédits – BP 2021																																			
21 – Immo Corporelles	200 000 €	50 000 €																																			
2158-Autres	200 000 €	50 000 €																																			
23-Immo en Cours	335 296.28 €	83 824€																																			
2315-Installations Techniques	335 296.28 €	83 824 €																																			
Chapitre	BP 2020	Quart des Crédits – BP 2021																																			
21 – Immo Corporelles	15 000 €	3 750 €																																			
2111-Terrains Nus	15 000 €	3 750 €																																			
23-Immo en Cours	1 500 000 €	375 000 €																																			
2313-Constructions	1 500 000 €	375 000 €																																			
<p>DCM 2020-084 Budget Assainissement Exercice 2020 – Décision Modificatrice n°1</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve la décision modificatrice n° 1 au Budget Primitif 2020 du Service « Assainissement » telle que présentée ci-dessous. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Fonctionnement Dépenses</th> <th>Décision Modificative</th> <th>BP 2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chapitre 011 - 61523 Entretien Réparations réseaux</td> <td>+10 000 €</td> <td>20 000 €</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 67 – 672 Reversement de l'excédent</td> <td>- 10 000 €</td> <td>169 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Fonctionnement Dépenses	Décision Modificative	BP 2020	Chapitre 011 - 61523 Entretien Réparations réseaux	+10 000 €	20 000 €	Chapitre 67 – 672 Reversement de l'excédent	- 10 000 €	169 000 €																											
Fonctionnement Dépenses	Décision Modificative	BP 2020																																			
Chapitre 011 - 61523 Entretien Réparations réseaux	+10 000 €	20 000 €																																			
Chapitre 67 – 672 Reversement de l'excédent	- 10 000 €	169 000 €																																			
<p>DCM 2020-085 Extension du Système de Vidéo-Protection</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (une abstention)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'extension du réseau de vidéo-protection par la pose de cinq caméras sur trois sites : Place de la République, Route du Vert et Route d'Yssingeaux ♦ Valide le devis de l'entreprise EIFFAGE Energies Système - Infra Loire Auvergne, 11 Bd Grüner, CS 60022 42230 Roche La Molière - pour un montant HT de 83 297.70 € comprenant la fourniture et la pose des caméras ainsi que le remplacement du serveur. ♦ Autorise Mme Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région et à solliciter toutes les autorisations nécessaires à cette extension. 																																				

<p>DCM 2020-086 Subvention Opération Façade – MIALON Marie-Pierre – 29 rue de l’Hôtel de Ville</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Décide d’octroyer une subvention au titre de l’opération « façade » de 1 083.60 €(mille quatre-vingt-trois euros soixante cts) à Mme Marie-Pierre MIALON pour la rénovation de la façade de l’immeuble sis 29 rue de l’hôtel de ville, dont elle est propriétaire. ♦ Dit que la présente subvention ne sera attribuée que sur production d’une facture acquittée et après une visite de contrôle de l’exécution des travaux. ♦ Dit que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget primitif de l’exercice 2020 en section de fonctionnement dépenses article 6574. ♦ Autorise Mme le Maire à signer l’arrêté attributif de subvention et tout acte afférent à son exécution.
<p>DCM 2020-087 Subvention Opération Façade – SCI HORIZON 2021 – 16 rue J.Baptiste Ribeyron</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Décide d’octroyer une subvention au titre de l’opération « façade » de 4 000 € (quatre mille euros) à M. Jean BILUSIS, représentant la SCI HORIZON 2021 pour la rénovation des façades de l’immeuble sis 16 rue J.Baptiste Ribeyron, dont il est propriétaire. ♦ Dit que la présente subvention ne sera attribuée que sur production d’une facture acquittée et après une visite de contrôle de l’exécution des travaux. ♦ Dit que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget primitif de l’exercice 2020 en section de fonctionnement dépenses article 6574. ♦ Autorise Mme le Maire à signer l’arrêté attributif de subvention et tout acte afférent à son exécution.
<p>DCM 2020-088 Subvention Opération Façade – SCI HORIZON 2021 – 18 rue J.Baptiste Ribeyron</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Décide d’octroyer une subvention au titre de l’opération « façade » de 4 000 €(quatre mille euros) à M. Jean BILUSIS, représentant la SCI HORIZON 2021, pour la rénovation des façades de l’immeuble sis 18 rue J.Baptiste Ribeyron, dont il est propriétaire. ♦ Dit que la présente subvention ne sera attribuée que sur production d’une facture acquittée et après une visite de contrôle de l’exécution des travaux. ♦ Dit que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget primitif de l’exercice 2020 en section de fonctionnement dépenses article 6574. ♦ Autorise Mme le Maire à signer l’arrêté attributif de subvention et tout acte afférent à son exécution.

<p>DCM 2020-089 Subvention Opération Façade – Bernard RIBEYRON – La Bastide</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Décide d'octroyer une subvention au titre de l'opération « façade » de 3 396 €(trois mille trois cent quatre-vingt-seize euros) à M. Bernard RIBEYRON pour la rénovation des façades de l'immeuble sis La Bastide, dont il est propriétaire. ◆ Dit que la présente subvention ne sera attribuée que sur production d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux. ◆ Dit que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2020 en section de fonctionnement dépenses article 6574. ◆ Autorise Mme le Maire à signer l'arrêté attributif de subvention et tout acte afférent à son exécution.
<p>DCM 2020-090 Opération Façade Année 2021</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ RECONDUIT pour l'année 2021 l'opération « Façades » dans les mêmes conditions : <ul style="list-style-type: none"> x Réfection des façades sur l'ensemble du territoire de la Commune de Retournac x Participation financière de la Commune à hauteur de 40% du montant HT des travaux dans la limite de 4 000 € par opération x Visibilité des façades depuis le domaine public et/ou la voirie communale x Prise en compte des travaux de réfection des façades à l'exclusion des travaux de couverture, de zinguerie, de rénovation de menuiseries, des descentes d'eau pluviale, de réfection des enseignes commerciales, des travaux d'isolation par l'extérieur x Enveloppe budgétaire plafonnée à 40 000 € x Versement de la participation sur production d'une facture acquittée et après vérification sur place de la réalisation des travaux conforme à l'arrêté de déclaration préalable ◆ APPROUVE le règlement de l'opération « Façades » tel qu'annexé à la présente délibération ◆ DIT que les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2021 en section de fonctionnement article 6574 à concurrence d'une enveloppe de 40 000 € ◆ AUTORISE le Maire à signer les arrêtés attributifs de subvention et tous actes s'y rapportant.
<p>DCM 2020-091 Etude de programmation et d'aménagement de revitalisation de Retournac : Avenant n°1</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Approuve l'avenant n° 1 d'un montant de 300 € HT au contrat de maîtrise d'œuvre pour la revitalisation du centre bourg à intervenir avec le Cabinet MG URBA, domicilié 56 rue David d'Angers – 75019 PARIS – N° SIRET 801 258 484 00030 ◆ Dit que le nouveau montant du marché est de 79 925 € HT ◆ AUTORISE le Maire à signer le présent avenant et tout acte inhérent à son exécution

<p>DCM 2020-092 MAPA Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire – Attribution Lot 1 Démolition</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Attribue le lot 1 « Démolition » à la SARL SLTP représentée par M. Jean François CHAMBERT sise Le Betz de Verne 43200 LAPTE – N°Siret 438 349 763 00013 - pour un montant hors taxes de 9 000 € soit 10 800 € TTC ♦ Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue ainsi que tout document inhérent à son exécution
<p>DCM 2020-094 MAPA Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire – Attribution Lot 2 Terrassement VRD</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Attribue le lot 2 « Terrassement VRD » à la Sarl TREMA sise ZA Le Patural 43210 BAS EN BASSET – N°Siret 513 654 186 00024 - pour un montant hors taxes de 274 239 € se décomposant ainsi : Offre de Base = 265 029.00 € HT – Option « Béton désactivé cheminement » = 9 210.00 € HT, soit un montant TTC de 329 086.80 € ♦ Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue ainsi que tout document inhérent à son exécution
<p>DCM 2020-094 MAPA Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire – Attribution Lot 3 Espaces Verts Plantations</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Attribue le lot 3 «Espaces Verts et Plantations » à l'entreprise DELABRE Jean-Louis sise 15 Impasse Les Mélèzes ZI La Guide 43200 YSSINGEAUX – N°Siret 344 811 740 00010 - pour un montant hors taxes de 46 345.40 € soit un montant TTC de 55 614.48 € ♦ Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue ainsi que tout document inhérent à son exécution
<p>DCM 2020-095 MAPA Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire – Attribution Lot 4 Maçonnerie</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Attribue le lot 4 «Maçonnerie » à la SAS MANIVIT, représentée par M. Stéphane MANIVIT sise 8 ZA du Vernet 43500 CRAPONNE SUR ARZON – N°Siret 450 061 643 00018 - pour un montant hors taxes de 134 679 € soit un montant TTC de 161 614.80 € ♦ Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue ainsi que tout document inhérent à son exécution
<p>DCM 2020-096 MAPA Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire – Attribution Lot 5 Charpente Couverture Façades</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Attribue le lot 5 «Charpente Couverture Façades » à la Sarl OBOTOIT, représentée par M. Guillaume LARDON sise ZA Les Portes du Velay Desforanges 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE – N°Siret 820 496 065 00021 - pour un montant hors taxes de 327 812.20 € soit un montant TTC de 393 374.64 € ♦ Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue ainsi que tout document inhérent à son exécution
<p>DCM 2020-097 MAPA Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire – Attribution Lot 6 Etanchéité</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Attribue le lot 6 «Etanchéité » à la Sarl MR ETANCHEITE, sise 37 Route du Carmel 43750 VALS PRES LE PUY – N°Siret 800 901 241 00011 - pour un montant hors taxes de 31 329.50 € soit un montant TTC de 37 595.40 € ♦ Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue ainsi que tout document inhérent à son exécution

<p>DCM 2020-098 MAPA Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire – Attribution Lot7 Menuiseries Extérieures</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Attribue le lot 7 «Menuiseries Extérieures » à la Sarl MENUISERIES COURBY – CLOISONS SERVICES, sise ZA Les Plantades 43130 RETOURNAC – N°Siret 504 884 891 00020 - pour un montant hors taxes de 70 780.00 € soit un montant TTC de 84 936.00 € ◆ Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue ainsi que tout document inhérent à son exécution
<p>DCM 2020-099 MAPA Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire – Attribution Lot 8 Menuiseries Intérieures</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Attribue le lot 8 «Menuiseries Intérieures » à l'entreprise FORISSIER GUILHOT MENUISERIE sise ZA de Leygat Avenue de l'Industrie 43190 TENCE – N°Siret 812 736 049 00014 - pour un montant hors taxes de 80 624.15 € soit un montant TTC de 96 748.98 € ◆ Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue ainsi que tout document inhérent à son exécution
<p>DCM 2020-100 MAPA Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire – Attribution Lot 9 Plâtrerie Peinture</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Attribue le lot 9 «Plâtrerie Peinture » à l'entreprise BATI DECO sise ZI 20 rue de Farnier 43000 LE PUY EN VELAY – N°Siret 814 809 133 00014 - pour un montant hors taxes de 123 736.90 € soit un montant TTC de 148 484.28 € ◆ Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue ainsi que tout document inhérent à son exécution
<p>DCM 2020-101 MAPA Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire – Attribution Lot 10 Sols</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Attribue le lot 10 «Sols » à la Sarl ASTRUC sise ZI de Corsac 2 – 670 rue de Farnier 43700 BRIVES CHARENSAC – N°Siret 418 534 574 00029 - pour un montant hors taxes de 41 924.00 € soit un montant TTC de 50 308.80 € ◆ Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue ainsi que tout document inhérent à son exécution
<p>DCM 2020-102 MAPA Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire – Attribution Lot 11 Plomberie Sanitaire</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Attribue le lot 11 «Plomberie Sanitaire » à la Sarl MORBIDELLI sise 49 avenue de la Résistance 43800 LAVOUTE SUR LOIRE – N°Siret 791 029 762 - pour un montant hors taxes de 28 407.70 € soit un montant TTC de 34 089.24 € ◆ Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue ainsi que tout document inhérent à son exécution
<p>DCM 2020-103 MAPA Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire – Attribution Lot 12 Chauffage Géothermie Ventilation</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Attribue le lot 12 «Chauffage Géothermie Ventilation » à la Sarl PROGEO sise 20 Route du Midi 43220 RIOTORD – N°Siret 511 470 619 00020 - pour un montant hors taxes de 162 500.00 € soit un montant TTC de 195 000.00 € ◆ Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue ainsi que tout document inhérent à son exécution

<p>DCM 2020-104 MAPA Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire – Attribution Lot 13 Electricité Courants Faibles</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Attribue le lot 13 «Electricité Courants Faibles » à l'Eurl RAFFIER SOUVETON sise 10 rue Jean Barthélémy 43000 LE PUY EN VELAY – N°Siret 352 086 391 00047 - pour un montant hors taxes de 58 096.00 € se décomposant ainsi offre de base = 49 951.00 € + Option 1 « Alarme vol des communs » = 2 875.00 € + Option 3 « Visiophone » = 5 270.00 € soit 69 715.20 € TTC ♦ Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue ainsi que tout document inhérent à son exécution 																				
<p>DCM 2020-105 Transfert des biens de section de Retournaguet dans le domaine public communal</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Sollicite le transfert dans le domaine public communal d'une partie des biens, droits et obligation de la section de Retournaguet, parcelles cadastrées section BE11 – BE12 –BE13 – BE14 – BE32 - BE42 - BE43 - BE60 - BE61 - BH172 - BH 200 - I249 ♦ Autorise le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de ce transfert 																				
<p>DCM 2020-106 Forêt de Miaune Coupe de Bois 2021</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Accepte pour l'assiette des coupes de la Forêt de Miaune les propositions de coupes ci-dessous <table border="1" data-bbox="719 349 1018 1617"> <thead> <tr> <th>N° Parcelle</th> <th>Type de Coupe</th> <th>Décision du Propriétaire</th> <th>Destination</th> <th>Mode de commercialisation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6</td> <td>Amélioration</td> <td>Passage en 2021 sur la partie douglas</td> <td>Vente de gré à gré simple</td> <td>Sur pied</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Amélioration</td> <td>Passage en 2021 sur la partie douglas</td> <td>Vente de gré à gré simple</td> <td>Sur pied</td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>Amélioration</td> <td>Report d'exploitation sur 2024</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	N° Parcelle	Type de Coupe	Décision du Propriétaire	Destination	Mode de commercialisation	6	Amélioration	Passage en 2021 sur la partie douglas	Vente de gré à gré simple	Sur pied	8	Amélioration	Passage en 2021 sur la partie douglas	Vente de gré à gré simple	Sur pied	14	Amélioration	Report d'exploitation sur 2024		
N° Parcelle	Type de Coupe	Décision du Propriétaire	Destination	Mode de commercialisation																	
6	Amélioration	Passage en 2021 sur la partie douglas	Vente de gré à gré simple	Sur pied																	
8	Amélioration	Passage en 2021 sur la partie douglas	Vente de gré à gré simple	Sur pied																	
14	Amélioration	Report d'exploitation sur 2024																			

La séance est levée à 21H31

Le Maire,



Patricia GOUDARD